



**ARRETE N°2024-07-AR-1051
SP
ANNIVERSAIRE DE LA LIBERATION
DE GRANVILLE**

Le **MAIRE** de GRANVILLE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code de la Route,
VU le Code de la Voirie Routière,

VU la demande présentée par Monsieur BUSSON Christian, Président de l'Association « BATTERIE DU ROC », en vue d'organiser la manifestation « ANNIVERSAIRE DE LA LIBERATION DE GRANVILLE », Pointe du Roc et Rue du Roc, du samedi 27 juillet 2024 au mercredi 31 juillet 2024,

CONSIDÉRANT que pour permettre l'organisation de cette manifestation et assurer la sécurité publique, il y a lieu de réglementer le stationnement selon les dispositions suivantes :

ARRETE

ARTICLE 1 Du samedi 27 juillet 2024 à 09h00 au mercredi 31 juillet 2024 à 23h00, l'Association « BATTERIE DU ROC » est autorisée à occuper le domaine public : **Pointe du Roc et Rue du Roc.**

ARTICLE 2 Du samedi 27 juillet 2024 au mercredi 31 juillet 2024 :
➤ **Pointe du Roc** sur l'espace enherbé (suivant plan transmis par l'association) :
• Création d'un camp de reconstitution US / présentation de véhicules avec différentes animations.
Un périmètre délimitera la zone de la manifestation. Il sera mis en place et surveillé par le demandeur sous sa responsabilité.

L'utilisation du domaine public se fera aux risques et périls du bénéficiaire.
Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

L'aire de stationnement occupée et ses abords devront toujours être maintenus dans un parfait état de propreté. Les débris dispersés sur l'aire d'arrêt seront ramassés et évacués à la décharge en fin de journée.

ARTICLE 3 A cette occasion, le stationnement sera temporairement modifié dans les conditions définies ci-après :
Selon la mise en place de la signalisation :
Du samedi 27 juillet 2024 à 06h00 au mercredi 31 juillet 2024 à 23h55 : :
Le stationnement sera interdit et réservé :
➤ **Rue du Roc sur 5 places situées à proximité du blockhaus.**

ARTICLE 4 La signalisation de stationnement interdit sera mise à en place par les services de la ville, sous sa responsabilité.

ARTICLE 5 La Directrice Générale des Services de la Mairie, le Commandant, Chef de la Circonscription de Police de Granville, Le chef de la police Municipale sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

GRANVILLE, LE 04 JUILLET 2024**ARRETE N°2024-07-AR-1051**

DESTINATAIRE	NOMBRE	DATE
Affichage	1	
Police	@	
Pompiers	@	
Police. Municipale Pluricommunale	@	
Catherine CHARTRIN	@	
Groupe Presse	@	
Service Communication	@	
Office du Tourisme	@	
Gilles MENARD	@	
Fany GARCION	@	
Jean-Marie WOJYLAC	@	
Nils HEDOUIN	@	
Isabelle ARTUR-MONNERON	@	
Marine LAPIE	@	
Valérie DOLOUE	@	
Françoise MARGUERITE-BARBEITO	@	
Guillaume VALLEE	@	
Cabinet du Maire	@	
Myriam JACOB	@	
Laurent PETITGAS	@	
Pascal DRIEU	@	
Sébastien JARDIN	@	
Mickaël AUVRAY	@	
Laura GUERIF	@	
Sylvain CLEMENT	@	
Services Techniques		
Groupe réunion des services ville		
Association BATTERIE DU ROC	@	

HOTEL DE VILLE

Cours Jonville – BP 409 – 50404 GRANVILLE CEDEX

Tél. 02 33 91 30 00 – Fax. 02 33 91 30 09 – Courriel : cabinet.maire@ville-granville.fr